

CONFÉRENCE DE PRESSE MARDI 19 JANVIER 2021 - 10H

LES TRAVAILLEURS DITS DE DEUXIÈME LIGNE
ILS N'EN PEUVENT PLUS D'ATTENDRE #EtNous



CONFÉRENCE DE PRESSE MARDI 19 JANVIER 2021 - 10H

LES TRAVAILLEURS DITS DE DEUXIÈME LIGNE ILS N'EN PEUVENT PLUS D'ATTENDRE #EtNous

La crise sanitaire a braqué les projecteurs sur le travail quotidien de femmes et d'hommes jusqu'ici ignorés et, parfois, déconsidérés. Pourtant, sans ces travailleurs dits de deuxième ligne, notre société se serait effondrée. Ce sont ces hommes et ces femmes qui, lors du premier confinement, se sont occupés de nos enfants, de nos aînés, des plus fragiles d'entre nous ; ce sont ces hommes et ces femmes qui nous ont permis de nous nourrir alors que le reste de l'économie était placé sous cloche, ce sont ces hommes et ces femmes qui nous ont permis de continuer à vivre dans un environnement sain... Ils attendent toujours une reconnaissance à la juste valeur de la richesse qu'ils produisent.

Ces travailleurs ne peuvent plus vivre de promesses. Une mission a été confiée par le gouvernement à deux expertes pour, d'abord, définir qui ils sont, puis proposer des pistes pour mieux reconnaître leurs métiers.

La CFDT entend peser de tout son poids pour qu'enfin les paroles et les applaudissements se transforment en actes. Ses revendications ont non seulement pour but de revaloriser ces métiers plus exposés que d'autres à l'épidémie mais surtout de réparer une injustice structurelle dénoncée depuis longtemps.

QUI SONT-ILS ?

Ces travailleurs, souvent des femmes, présentent des caractéristiques communes : de faibles rémunérations, de nombreux temps partiels subis, des horaires souvent décalés, une position dans la chaîne de valeur défavorable (prestataires...), une faible protection sociale complémentaire, des turnovers importants... mais une valeur sociale considérable mise en lumière par la crise sanitaire.

Ils peuvent être regroupés en trois catégories :

LE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL, ET SECTEURS DU LIEN

Le maintien à domicile, le handicap, la protection de l'enfance, la petite enfance, l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables, les services à la personne, le funéraire et le secteur du particulier employeur sont incontestablement dans le périmètre des secteurs à revaloriser et à mieux reconnaître. Pour certains, la CFDT considère même qu'ils sont en première ligne face à l'épidémie (handicap, maintien à domicile).



Ces secteurs cumulent toutes les caractéristiques relevées plus haut. Mais ils sont parmi les plus difficiles à décrire, tant leurs activités s'exercent dans un contexte d'extrême hétérogénéité de leurs employeurs, de leurs modèles économiques et de leurs modes de financement, de leurs garanties conventionnelles.

Ils souffrent d'un sous-financement structurel et d'une complexité d'organisation au point que l'on ne sait plus qui finance, qui décide, qui est responsable. Dans ces secteurs, la responsabilité des pouvoirs publics (État et collectivités) est largement engagée.

COMMERCE ET SERVICES

Les activités de sous-traitance ou de prestation sont caractéristiques des secteurs des services, à quoi s'ajoute le développement des franchises. Le commerce, la logistique (du e-commerce notamment), la propreté, la prévention-sécurité, l'intérim, rassemblent des travailleurs souvent invisibles et particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire. La responsabilité sociale du donneur d'ordre à l'égard de ses prestataires et sous-traitants doit, selon la CFDT, être renforcée.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Ces secteurs ont maintenu l'approvisionnement de la chaîne alimentaire pendant les mois d'arrêt quasi-complet de l'activité économique. Si dans l'agriculture, la crise sanitaire a été vécue très diversement (avec de grandes difficultés à souligner pour les saisonniers), pour les travailleurs de l'agroalimentaire, la situation a été très compliquée. Elle fut même catastrophique à certains endroits avec des espaces de travail de trop forte densité (vestiaires, réfectoires...) et des environnements défavorables (ventilation, froid, humidité).

Rémunérations trop faibles et conditions de travail délétères pour la santé sont les deux points noirs de ces secteurs.

DES RÉALITÉS ILLUSTRÉES PAR TROIS TÉMOIGNAGES :

SECTEUR DE LA PROPRETÉ

Saadia Bahfir, 54 ans, cheffe d'équipe.

Elle travaille pour la Société ISS Facilities Management. Elle est déléguée syndicale.



CONFÉRENCE DE PRESSE
MARDI 19 JANVIER 2021 - 10H
LES TRAVAILLEURS DITS
DE DEUXIÈME LIGNE

SECTEUR DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

Gabrielle Chérel, 48 ans, ouvrière de conditionnement chez JPA (Josselin Porc Abattage), entreprise d'abattage de porcs. Environ 550 salariés. Elle est secrétaire du CSE.

SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE

Elisabeth Glandu, 52 ans, aide à domicile.

Elle travaille pour l'association à but non lucratif Ardèche aide à domicile (AAD), qui compte environ 500 salariés, dont le siège est à Privas. Elle est déléguée syndicale et secrétaire du CSE.

2

LES REVENDICATIONS DE LA CFDT

La CFDT formule plusieurs revendications pour une meilleure reconnaissance des travailleurs dits de deuxième ligne.

► UNE RECONNAISSANCE PONCTUELLE, INSUFFISANTE MAIS NÉCESSAIRE

La CFDT revendique des signes d'une reconnaissance qui pourraient trouver une concrétisation à court terme :

- une augmentation des salaires de 15% dans les secteurs du social et du médico-social ;
- la renégociation des grilles salariales dans tous les secteurs concernés ;
- l'application de la mesure dite socle du « Ségur de la santé » à tous les professionnels du handicap et du maintien à domicile ;
- l'agrément des avenants 43 et 44 à la convention collective dans la branche du maintien à domicile ;
- l'obligation de mise en place d'une complémentaire santé prise en charge par l'employeur (public ou privé) pour tous ;
- la suspension du jour de carence au-delà du 31 mars 2021 ;
- les questions de santé sécurité et conditions de travail traitées collectivement sur les sites où se côtoient des salariés de différentes entreprises.

► UNE ACTION STRUCTURELLE, À ENGAGER TRÈS VITE

Si des actions de court terme sont nécessaires, le problème est avant tout structurel et ce sont des actions de moyen et long termes qu'il convient d'engager.

La CFDT identifie 4 axes d'actions :

► L'organisation et les conditions de travail

La reconnaissance des travailleurs passe par la reconnaissance de leur capacité d'agir sur leur travail dans l'intérêt même de la structure qui les emploie.

► Le parcours professionnel

L'accès à la formation professionnelle et aux dispositifs d'accompagnement des salariés dans la construction de leurs parcours doit être facilité.

► La rémunération et les modèles économiques des filières

Le partage de la valeur ajoutée doit être rééquilibré entre donneurs d'ordre et entreprises prestataires.

Les branches doivent avoir la possibilité de définir les éléments qui entrent dans le calcul du salaire minimum hiérarchique.

La CFDT réclame la création d'une commission des bas salaires (inspirée de la *low pay commission* au Royaume-Uni).

► L'articulation des temps

Pour répondre à la contrainte des horaires décalés et des rythmes atypiques, la CFDT demande la création d'un compte épargne temps attaché à la personne et transférable, sur le modèle de sa revendication de Compte épargne temps universel (ou Banque des temps).



CONFÉRENCE DE PRESSE
MARDI 19 JANVIER 2021 - 10H
LES TRAVAILLEURS DITS
DE DEUXIÈME LIGNE

3

SERVICE DE PRESSE

Tél : 01 42 03 80 12

presse@cfdt.fr

CFDT - Service Information Communication - Janvier 2021